



Victime d'obligation de quitter le territoire fr

Par **fatin**, le **22/04/2009** à **21:43**

Bonjour,

C'est dans une situation me concernant, très préoccupante, voire angoissante à plus d'un titre, que j'ai l'honneur de vous soumettre mon dossier, tous recours amiables et hiérarchiques auprès des différentes autorités concernées n'ayant pas abouti à ce jour.

J'ai été mal traitée malheureuse suite à un mariage qui a été normalement construite sur une base d'amour mais en rentrant ici tout change???

je suis une femme je peux pas dire que je suis battue mais peut être pire je me suis mariée avec un français de nationalité marocaine et je suis marocaine depuis décembre 2004 et je me suis rentrée en France juin 2006 je vis avec lui sachant qu'il a pas un domicile il vit avec ces parents dans une F4 où ils vivent trois couples et des enfants et toujours du monde en plus alors je vis avec eux en tant que leur femme de ménage j'ai subi je connais personne j'ai pas de boulot il fait comme il veut il dort où il dort pas à la maison il travaille pas ou plutôt rare il m'a fait galérer surtout sa mère,, en fin moi j'ai réussi à trouver un job auprès d'une personne âgée après un an de galère ce qui fait que je travaille à 60km de chez moi, la personne âgée de 91 ans il peut plus marcher alors ce qui fait que je suis obligée de rester avec elle, et je rentre que le week-end et je fais tout ça avec son autorisation il a bien accepté que je travaille tant que je rapporte de l'argent... et quand je rentre le week-end fatiguée pour faire la bonne chez eux, en fin je suis comme une chienne il faut pas que je parle rien; en plus il me demande de l'argent sans arrêt en fait c'est une vie que je ne souhaite à personne mais j'ai toujours peur je réagis pas il gueule tout le temps c'est grâce à moi que tu la trouves il me perturbe je sais plus où j'en suis et je suis sûre que c'est un jeu avec sa famille surtout sa mère ils jouent derrière mon dos. et là ça fait quelques jours le 23 mars j'ai reçu un courrier comme quoi j'ai quitté la maison conjugale et j'ai plus le droit de vivre ici c'est une obligation de quitter le territoire français dont moi s'il vous plaît est ce que c'est juste tout ça s'il vous plaît aidez-moi je me

suis perdu j'ai pas quitter la maison conjugal je vie déjà chez ces parent j'ai pas de maison conjugal et si j'ai accepter de travailler jour et nuit c'est pour avoir ma liberté avec mon mari et notre propre maison car avec sa mère c l'enferme tout mes problème avec mon homme c'est a cause d'elle c'est la jalousie ou quoi ?imaginer j

Par **parentpourtoujours**, le **22/04/2009** à **23:24**

votre situation ressemble fort à de l'esclavage, ne vous laissez pas faire, continuez à travailler dans un premier temps, ouvrez un compte en banque à votre nom pour faire virer votre salaire, voyez les week end pour trouver une autre solution d'hébergement, il ne serait pas bon de rester dans l'environnement de sa famille.

Allez dans un cidf, ils sauront vous proposer des solutions d'hébergement et vous aiderons dans la procédure de divorce qui s'avère plus qu'obligatoire.

du fait du mariage, vous n'avez pas acquis la nationalité française ?

Par **laurence28**, le **24/04/2009** à **11:01**

deja dans un premier temps il faut saisir un avocat pour introduire le dossier au tribunal administratif en fin d'annuler l'obligation de quitter le territoire c,est la le gros problème . vous aviez 1 mois pour le faire et si ce mois passe , il vous sera impossible d,entamer les démarches . je suis passer par la le problème est similaire alors courage ma puce ca serait pas facile .

aujourd'hui mon dossier est en cour de réexamen et cela fait 8mois après le jugement du tribunal qui à demandé l,annulation de l'obligation de quitter le territoire

cordialement-

Par **Patricia**, le **24/04/2009** à **18:07**

Bonsoir fatin,

Je vous ressens bien perturbée et apeurée...

Si il vous faut aide et conseils pour entreprendre toutes ces démarches, commencez par aller à votre mairie, au service social et demandez rendez-vous avec une assistante sociale.

Elle saura vous guider et pourra vous aider à remplir tous les dossiers administratifs si vous avez besoin.

J'ai lu : vous n'avez pas de boulot (en début de message)

Vous avez un salaire ou pas ?

Selon le montant, Vous pourriez prétendre à l'aide juridictionnelle. Les frais d'avocat seront

pris en charge, mais il faut en faire la demande.
L'assistance sociale vous l'expliquera.
Expliquez lui bien votre situation.

Humiliation, maltraitance... que vous subissez.

Par **Marion2**, le **24/04/2009 à 19:10**

Bonsoir,

Je ne peux que confirmer les propos de Patricia.

Prenez très rapidement rendez-vous auprès d'une Assistante Sociale. Très souvent, il y a des logements sociaux disponibles pour des personnes dans votre cas, et (ou) battues et qui ont besoin d'être hébergées dans l'urgence.

Vous pouvez retirer auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance un dossier de demande d'Aide Juridictionnelle, ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ.

Ne tardez surtout pas.

Bon courage.